

## SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identifiant de produit

Numéro de substance / mélange	Chlorure de sodium industriel, comprimés
Nom chimique	Substance
Numéro CAS EC	310603552000
(EINECS) Numéro Autre	Natrii Chloridum
nom de substance	7647-14-5
	231-598-3

### 1.2. sùl

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées à l'usage prévu par la substance**

Régénération des échangeurs d'ions pour une application industrielle

**Consommations de substances déconseillées**

Indisponible

### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur

Nom ou nom commercial	Adresse	Těšínská 222, Šenov, 73934 République tchèque 63988186
Numéro d'identification (CRN)	Numéro de TVA	CZ63988186
Pas de téléphone	Adresse e-mail	+420 597 485 910
Adresse Web	OQEMA, s.r.o.	oqema.cz@oqema.com www.oqema.cz

### Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	Zuzana Germanová
E-mail	zuzana.germanova@oqema.com

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence européen : 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification de la substance conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classée comme dangereuse selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Le texte intégral de toutes les classifications et des déclarations de dangers est donné à la section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquette

aucun

### 2.3. Autres dangers

Substance ne répond pas aux critères pour PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié. La substance ne possède pas de propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères définis dans le Règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le Règlement de la Commission (UE) 2018/605.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

### 3.1. Substances Caractérisation chimique

Fond

Numéros d'identification	Nom de la substance	Contenu en pourcentage de poids	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008	Note
CAS : 7647-14-5 CE : 231-598-3	<b>Composant principal de la substance</b> Natrii chloridum	>97	non classé comme dangereux	

Le texte intégral de toutes les classifications et des déclarations de dangers est donné à la section 16.

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez immédiatement un médecin (montrez la fiche de sécurité si possible). Dans tous les cas, gardez le patient au chaud et au repos. Le personnel de premiers secours doit veiller à sa propre sécurité. Apnée : commencez immédiatement par la respiration artificielle. Arrêt cardiaque : commencez immédiatement par un massage cardiaque. Insensibilité : le patient doit être positionné et transporté sur le côté.

#### Si elle est inhalée

Déplacer la victime vers l'air frais.

#### Si c'est sur la peau

Enlevez les vêtements contaminés. Lavez la zone affectée avec beaucoup d'eau et de savon.

#### Si dans les yeux

Rincez immédiatement soigneusement et soigneusement avec un bain d'yeux ou de l'eau.

#### Si elle est avalée

Rincez soigneusement la bouche à l'eau. Donnez 0,5 l d'eau tiède à boire.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou différés si inhalés

L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation du système respiratoire.

#### Si c'est sur la peau

Cela peut irriter la peau blessée.

#### Si dans les yeux

Les poussières peuvent être irritantes pour les yeux.

#### Si elle est avalée

Des difficultés digestives peuvent survenir après l'ingestion de plusieurs grammes.

### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de traitement spécial nécessaire

Aucun symptôme n'est encore connu. Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Supports d'extinction Supports d'extinction adaptés

Pulvérisation d'eau, mousse, poudre d'extinction, CO<sub>2</sub>. Adaptez les composants éteints au lieu du feu. Le produit est non inflammable.

#### Supports d'extinction inadaptés

Évitez les milieux à haute pression qui pourraient entraîner la formation d'un mélange poussière-air potentiellement explosif.

### 5.2. Risques particuliers découlant de la substance ou du mélange

Évitez de respirer les vapeurs. L'inhalation de produits de dégradation dangereuse (pyrolyse) peut causer de graves dommages à la santé.

### 5.3. Conseils pour les pompiers

N'entrez pas dans la zone de feu sans vêtements de protection appropriés et appareils respiratoires autonomes. Isoler du feu, si possible, sans risque inutile. Isolez la zone de danger et empêchez l'accès aux personnes non autorisées.

## SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

### 6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Portez du matériel de protection individuelle. Évitez la propagation du produit. Évitez de soulever la poussière. Ne respirez pas de poussière. Assurez une ventilation adéquate des espaces fermés.

### 6.2. Précautions environnementales

Éviter une contamination excessive de l'eau et du sol, en cas de fuite de grandes quantités d'une substance dans les eaux de surface ou d'égouts, informez les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasse mécaniquement. Évitez de soulever la poussière. Collectez dans les contenants appropriés pour récupération ou élimination. Arrosez la zone polluée avec de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les articles 7, 8 et 13.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### 7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Assurez-vous d'une ventilation complète des espaces de stockage et de travail. Évitez de créer des conditions poussiéreuses. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant le travail et respectez les principes d'hygiène personnelle. Portez du matériel de protection individuelle (voir aussi la section 8). Ne respirez pas de poussière. Éviter les fuites incontrôlées du produit dans l'environnement

### 7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris toute incompatibilité

Conservez dans un endroit propre, sec et bien ventilé. Gardez dans des contenants bien fermés. Protégez-le de l'humidité. Ne pas les stocker avec la nourriture, les boissons et l'alimentation animale.

#### Les exigences spécifiques ou règles relatives à la substance/mélange

Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes habituelles applicables aux matériaux en vrac.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Indisponible

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle Autres informations

#### sur les valeurs limites

Les concentrations maximales autorisées sur le lieu de travail pour les poussières respirables et inhalables doivent être observées.

### 8.2. Contrôles d'exposition

Minimisez la formation de poussière. Assurez-vous d'une ventilation complète des espaces de stockage et de travail. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant le travail. Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon après le travail et utilisez de la crème pour les mains. Les équipements de protection individuelle doivent être sélectionnés spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses manipulées. Les installations stockant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un lavage oculaire et d'une douche de sécurité. Si la ventilation est insuffisante, il faut assurer un évacuation locale du lieu de travail.

#### Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité (EN 166) s'il y a un risque de contact visuel.

#### Protection de la peau

Lors de la manipulation à long terme ou à répétition, portez des gants de protection. Gants de protection (EN 374). Le choix d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation en milieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents sur le lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter : Autres produits chimiques pouvant être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupes/perforations, dextérité, protection thermique), les réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que les instructions/spécifications fournies par le fournisseur du gant. Si vous souhaitez utiliser à nouveau les gants, nettoyez-les avant de les enlever et aérez-les bien. Protection du corps : vêtements et chaussures de travail protecteurs. La protection du corps doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, par exemple tablier, bottes protectrices, combinaison de protection chimique.

#### Protection respiratoire

Utilisez un respirateur anti-poussière si la poussière apparaît. En cas d'accident, d'incendie ou de forte concentration, utilisez un appareil respiratoire autonome.

#### Risque thermique

Indisponible

#### Contrôles d'exposition environnementale

Respectez les règles pour une manipulation et un stockage sécurisés. Protégez contre les relâchers accidentels dans l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique Couleur Odeur Point de fusion/point de congélation Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition Inflammabilité Limite inférieure et supérieure d'explosion Point de feu Température d'auto-inflammation Température de décomposition pH Viscosité cinématique Solubilité dans l'eau solide blanc inodore sans parfum

801 °C 1413 °C non inflammable non applicable non applicables données non applicables non disponibles 7,5-8,5 (solution à 10 %) données non disponibles 360 g / L

Coefficient de partition n-octanol/eau (valeur logarithmique) Pression de vapeur Densité et/ou densité relative Densité Densité relative Densité de vapeur Caractéristiques des particules Forme

applicable  
18,1 hPa à 20 °C

2,1615 g/cm<sup>3</sup> données non disponibles  
données non disponibles solides :  
tabs / tablettes, solide, tablettes

## 9.2. Autres informations

Propriétés oxydantes  
Poids molaire Formule  
de résumé non

ne pas oxyder  
le NaCl à  
58,443 g/mol

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La substance est non inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue. Lorsqu'il est utilisé de manière standard, il n'y a pas de réaction dangereuse avec d'autres substances.

### 10.4. Conditions à éviter

Évitez les conditions suivantes : humidité.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Protégez contre les acides forts, les bases et les agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de risque telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Voir ci-dessous

#### Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. LD50, oral : rat = 3000 mg / kg

#### Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions ou irritations oculaires graves

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité des cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité reproductive

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger d'aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

Indisponible

---

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toxicité pour les poissons : LC50 : 5 - 15 g/l Toxicité pour les invertébrés : Aucune donnée disponible. Toxicité pour les algues : IC50 : 4 - 15,3 g/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Indisponible.

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

Indisponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Indisponible.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères pour la PBT ou la vPvB conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Cette substance ne possède pas de propriétés perturbatrices endocriniennes à l'égard des organismes non cibles car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du Règlement (UE) n° 2017/2100.

### 12.7. Autres effets indésirables

Les blessures écologiques ne sont pas connues ni attendues en usage normal. L'inhibition de l'activité de dégradation des boues activées est possible lorsqu'elles sont introduites dans les usines de traitement biologique à forte concentration.

---

## SECTION 13 : Considérations relatives à la disposition

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit renversé doit être aspiré, balayé ou rincé à l'eau. Cette substance est utilisée comme agent de dégel pour l'entretien des routes en hiver. Balayez le matériau et éliminez-les conformément à la réglementation des déchets. Récupérez-les dans un contenant verrouillable. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux. Agents nettoyants adaptés : Eau (avec produit nettoyant). Le produit doit être manipulé conformément aux réglementations légales valides régissant l'élimination des déchets ainsi qu'aux autres réglementations environnementales. L'attribution des numéros de code des déchets/des identifications des déchets doit être effectuée conformément à l'EAKV (Ordre européen de catalogue des déchets) de manière spécifique à l'industrie et au processus. La classification selon le catalogue des déchets doit être basée sur les caractéristiques des déchets au moment de leur création. Emballage non retournable. Les emballages vides peuvent être remis au recyclage après un nettoyage approfondi. Les emballages d'occasion doivent être considérés comme des déchets de catégorie O.

### Législation sur la gestion des déchets

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 sur les déchets, telle que modifiée. Décision 2000/532/CE établissant une liste des déchets, telle que modifiée.

### Code de type de déchet

01 04 11 déchets issus du traitement de potasse et de sel gemme, autres que ceux mentionnés dans 01 04 07

## SECTION 14 : Informations sur le transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non soumis à la réglementation des transports

### 14.2. Nom d'expédition propre de l'ONU

Non pertinent

### 14.3. Classe(s) de danger de transport

Non pertinent

### 14.4. Groupe de bagage

Non pertinent

### 14.5. Dangers environnementaux

Ce n'est pas dangereux pour l'environnement.

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Référence dans les sections 4 à 8.

### 14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non pertinent

---

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et à la restriction des produits chimiques (REACH), établissant l'Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement du Conseil (CEE) n° 793/93 et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive du Conseil 76/769/CEE et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, tels que modifiés. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, ainsi que modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

---

## SECTION 16 : Autres informations

### Autres informations importantes concernant la protection de la santé humaine

Indisponible

### Clé des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
EC	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EmS	Plan d'urgence
EU	Union européenne
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
OEL	Limites d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
ppm	Parties par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Accord relatif au transport des marchandises dangereuses par rail
UN	Numéro d'identification à quatre chiffres selon le règlement type de l'ONU
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Limites d'exposition professionnelle à l'OEL PBT Parts persistantes, bioaccumulatives et toxiques en ppm par million

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques Accord de RID sur le transport ferroviaire de marchandises dangereuses ONU Numéro d'identification à quatre chiffres de la substance ou de l'article tiré du Règlement modèle des Nations Unies UVCB Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériaux biologiques COV Composés organiques volatils vPvB Très persistants et très bioaccumulatifs

#### **Directives d'entraînement**

Les instructions écrites concernant la manipulation du produit doivent être disponibles sur le lieu de travail.

#### **Restrictions d'utilisation recommandées**

Indisponible

#### **Informations sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité**

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (REACH) tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL tel que modifié. Données issues de  
Le fabricant de la substance / mélange, si disponible - informations tirées des dossiers d'enregistrement.

#### **Les changements (informations qui ont été ajoutées, supprimées ou modifiées)**

Mise à jour conformément au Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878.

---

#### **Énoncé**

La fiche de données de sécurité fournit des informations visant à garantir la sécurité et la protection de la santé au travail ainsi que la protection de l'environnement. Les informations fournies correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont conformes aux réglementations légales valides. Les informations ne doivent pas être comprises comme garantissant l'adéquation et l'utilisabilité du produit pour une application particulière.

---